



## CGT FONCTION PUBLIQUE NORD

# Gagner pour tous le financement des déplacements domicile-travail

La pression des salariés sur le pouvoir d'achat a obligé le gouvernement à sortir de sa réserve et à annoncer **des mesures destinées à dégonfler le mécontentement grandissant** suite aux dernières augmentations de l'été sur les factures de carburants, de transports en commun, d'énergie ... qui s'ajoutent à d'autres attaques comme la menace de privatisation de GDF, les suppressions massives d'emplois dans la fonction publique.

Ainsi le 1<sup>er</sup> ministre a annoncé **une aide à la prise en charge des dépenses de transport**, visant à contrecarrer l'envolée des prix du carburant qui pèse sur le budget des salariés :

### « le chèque transport »

Il annonce une exonération fiscale et sociale des 50% du coût des transports collectifs ou des 100 euros par an pour frais de carburant que l'employeur accepterait de prendre en charge.

Notons au passage qu'aucune disposition n'est annoncée pour engager la nécessaire réforme fiscale de la taxe intérieure sur les produits pétroliers, ou pour réfléchir à l'organisation des transports collectifs. **Le chèque transport est par ailleurs facultatif et ne concernera pas tous les salariés.**

### **L'État employeur doit donner l'exemple.**

Si le gouvernement incite les entreprises à recourir à cette prime de transport, le ministre de la fonction publique doit donner l'exemple.

Certes, il a été annoncé que « les fonctionnaires pourraient être les premiers servis début 2007 », mais l'expérience montre que **l'état rechigne souvent à s'appliquer ce qu'il impose ou suggère aux autres employeurs.**

*De plus les accords salariaux JACOB (que la CGT n'a pas signés) précisent que plusieurs agglomérations seront pilotes dans ce domaine, dont Lille.*

**L'UGFF CGT PART DU PRINCIPE QUE LES DEPLACEMENTS POUR SE RENDRE AU TRAVAIL DOIVENT ETRE PRIS EN CHARGE PAR L'EMPLOYEUR.**

## **Les revendications de la CGT**

### **Concernant l'utilisation de transports collectifs,**

- les agents de la fonction publique d'état, comme l'ensemble des salariés obligés de prendre des moyens de transport collectifs pour se rendre à leur travail dans toutes les régions, doivent bénéficier des mêmes avantages que les salariés de la région Ile de France (franciliens). **La création d'une carte de transport, co-financée par l'état, les employeurs, voire les collectivités territoriales** ... participant à la réduction des tarifs pris en charge par l'usager, doit être envisagée dans toutes les grandes zones urbaines.
- la participation directe des employeurs à **la prise en charge des frais de transports collectifs**, actuellement réservés aux agents domiciliés en zone francilienne (IDF), doit être **étendue à toute la France** et atteindre **dans l'immédiat 60% pour aller vers le 100%** des dépenses réellement engagées par tous les agents. Ce remboursement partiel des frais de transport prendrait ainsi en compte la situation des agents obligés de s'éloigner de plus en plus de leur lieu d'affectation urbain pour se loger à cause du coût des loyers trop élevés comparés à leur niveau de rémunération.

**L'état employeur doit prendre en compte la modification apportée par la loi 2000-1208 du 13 décembre 2000 à la loi de 1982 relative à la participation des employeurs au financement des transports publics urbains. Ce nouveau texte permet désormais une prise en charge par l'employeur, totale ou partielle, « des titres d'abonnements souscrits par des salariés pour leurs déplacements au moyen de transports publics entre leur résidence et leur lieu de travail ».**

Concernant l'utilisation de son véhicule personnel, **lorsque les transports collectifs n'existent pas**, l'agent de la fonction publique utilisant son véhicule personnel doit aussi bénéficier d'une aide à hauteur de **60% des frais réels engagés**.

L'impossibilité pour la population d'utiliser les transports en commun pose le problème du développement des infrastructures. C'est pourquoi **la CGT se prononce également pour :**

- *La **création d'une deuxième gare TER à Lille**, celle de Lille Flandres étant saturée par le trafic actuel.*
- *La **réouverture ou la modernisation de lignes SNCF** sur l'ensemble de la Région.*
- *Un **développement encore plus important des transports collectifs urbains** dans toutes les agglomérations.*

**LA CGT PROPOSE AUX SALARIES DE LA FONCTION PUBLIQUE D'INTERPELLER LE PREFET SUR CE SUJET EN LUI DEMANDANT L'OUVERTURE IMMEDIATE DE NEGOCIATIONS.**

